

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 18 (1926)
Heft: 5

Artikel: La conférence économique internationale et l'Union syndicale suisse
Autor: Schürch, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383581>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La conférence économique internationale et l'Union syndicale suisse

Le Département fédéral de l'économie publique a fait parvenir aux grandes organisations économiques du pays un exemplaire du mémorandum que le gouvernement suisse a reçu de la Société des Nations lui annonçant la décision prise par la sixième assemblée générale de la Société des Nations le 24 septembre 1925 de constituer un comité préparatoire en vue de la réunion éventuelle d'une conférence économique internationale.

Le comité de l'Union syndicale a répondu par l'envoi du document ci-après que nous publions in extenso.

Berne, le 12 avril 1926.

Monsieur E. Schulthess, chef du Département fédéral de l'économie publique, Berne.

Monsieur le Conseiller fédéral,

Il y a quatre ans, presque jour pour jour, vous nous demandiez quelle était notre opinion sur les questions qui devaient être traitées à la Conférence de Gênes¹ et vous nous invitiez à vous remettre éventuellement nos propositions. Aujourd'hui, à l'occasion de la prochaine réunion du comité qui doit préparer la Conférence économique internationale en faveur de laquelle s'est prononcée, dans sa dernière session, l'assemblée de la Société des Nations, vous nous demandez de vous faire connaître les desiderata de notre organisation. Il nous est agréable, aujourd'hui comme alors, de déférer à votre désir et de préciser notre point de vue en face des problèmes qui demeurent d'un intérêt vital pour les travailleurs de notre pays.

Nous avons salué avec une vive satisfaction l'idée de la prochaine réunion d'une conférence économique mondiale comme naguère nous avions accueilli avec joie la convocation de la Conférence de Gênes. Mais alors, nous sommes bien obligés de le constater, nos espoirs ne se sont pas réalisés et la conférence a pris fin sans avoir préparé les voies à l'œuvre de reconstruction et d'apaisement qui s'imposait. Nous voulons espérer que la prochaine conférence économique, préparée avec plus de méthode, mieux organisée et peut-être aussi réunie dans une atmosphère internationale meilleure, réussira mieux à exécuter son programme. Pour qu'il en soit ainsi, deux conditions supplémentaires doivent se trouver réalisées. Il faut, en premier lieu, que dans les différents pays l'opinion suive avec vigilance les travaux du comité préparatoire et ceux de la conférence elle-même et que toutes les grandes organisations économiques affirment hautement leurs desiderata, et il faut, en second lieu, que les représentants des différents pays et des diverses forces organisées de chaque pays s'élèvent en commun au point de vue supérieur de l'intérêt universel de l'humanité toute entière. Ce n'est que s'ils savent, tous ensemble, se hausser à de telles conceptions, c'est-à-dire s'ils prennent tous ensemble conscience de la solidarité effective des intérêts vitaux de toutes les nations, qu'ils feront vraiment une œuvre efficace, salutaire pour leur pays parce qu'elle sera salutaire pour tous les pays.

Plus que toute autre, la Suisse, si étroitement associée à toutes les formes de la vie économique mondiale, se doit de faire effort pour faire triompher cette manière d'envisager les problèmes internationaux. C'est cette pensée qui dicte notre propre attitude en face des questions que vous voulez bien nous poser.

¹ Voir à ce sujet notre réponse parue dans la *Revue syndicale* de 1922, page 30.

Un examen attentif des différents documents que vous nous avez soumis permet de constater que le programme de la conférence, d'après les desiderata de ses promoteurs et de ceux qui ont participé avec autorité aux premiers travaux, sera suffisamment large pour permettre de traiter les grandes questions qui dominent à cette heure la vie internationale. Nous aurons l'occasion dans la suite d'appeler l'attention sur un point, fort important à nos yeux, qui a été laissé dans l'ombre, mais nous ne pouvons supposer que nos suggestions à cet égard se heurtent à des résistances de quelque côté que ce soit. Le cadre qui est prévu, dans ses grandes lignes, est satisfaisant. L'essentiel est de faire tenir dans ce cadre des solutions qui répondent vraiment aux nécessités de la situation actuelle. C'est en obéissant à cette préoccupation que nous formulerons, d'une part, les directives générales dont devront s'inspirer, selon nous, le comité préparatoire et la conférence, d'autre part, un certain nombre de modalités particulières de l'action à exercer.

Le principe dont, à aucun moment, on ne devra s'éloigner, c'est que la Conférence économique internationale doit servir à établir entre les peuples des relations économiques de concorde et de paix. C'est au cours du débat sur la sécurité et l'arbitrage qu'a surgi la proposition de réunir une telle conférence, afin de donner à l'organisation juridique de la paix le point d'appui d'une organisation pacifique des relations économiques internationales. C'est à ce but que doivent tendre toutes les décisions prises par la conférence. Il se peut qu'à certains moments on risque, d'un côté ou de l'autre, de l'oublier. Nous demandons que les représentants de notre pays ne perdent pas une occasion de rappeler que la Conférence économique internationale que le comité qui doit se réunir prochainement a mission de préparer doit être en toute première ligne la conférence de l'organisation économique de la paix.

Nous ne saurions oublier à cet égard la considération première de la Charte du travail incorporée aux traités de paix:

Attendu que la Société des Nations a pour but d'établir la paix universelle, et qu'une telle paix ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale;

Attendu qu'il existe des conditions de travail impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger, et attendu qu'il est urgent d'améliorer ces conditions...

La conférence doit donc, dans son effort d'organisation économique de la paix, avoir comme objectif constant l'établissement de conditions de travail et d'existence normales pour les travailleurs du monde entier. Pour ne point remettre en question les problèmes qui sont virtuellement tranchés, tels que celui de la journée de huit heures, nous signalerons ici deux problèmes primordiaux qu'il faudra résoudre: celui du maintien ou de la réalisation d'un niveau de vie digne d'êtres humains, et celui de la stabilisation de l'emploi, autrement dit de la prévention du chômage. Il n'y a pas de justice sociale et par suite il ne saurait y avoir de paix internationale vraiment équilibrée aussi longtemps que n'aura pas été garanti aux travailleurs le droit à l'existence par le travail, autrement dit le droit au travail. Dans l'examen de chacune des questions particulières en face desquelles elle se trouvera, la conférence devra avoir devant les yeux cet objectif: régulariser la vie économique pour régulariser l'emploi des travailleurs et prévenir le chômage. Nous devons estimer nous, ouvriers, que la conférence n'aura pas atteint son but si sur ce point elle n'aboutit pas à des résultats

décisifs. D'autre part, nous estimons qu'elle doit non seulement préparer les voies à une action systématique et radicale contre le chômage, mais encore qu'elle doit tendre à assurer aux travailleurs du monde entier les conditions de rémunération les plus favorables qui puissent se concilier avec l'état présent de la science et de la technique.

A cet égard, nous jugeons parfaitement fondées les observations de M. Loucheur sur la nécessité de mettre en harmonie la consommation des larges masses avec l'état présent des forces productives. Nous estimons avec lui que notre vieux monde souffre à un haut degré de l'insuffisance du pouvoir d'achat de ses ouvriers. La concurrence internationale qui tend à la compression universelle des salaires aboutit en même temps qu'à l'abaissement du niveau de vie de la classe ouvrière, à une limitation malsaine de la puissance d'absorption des marchés. Les patrons d'un pays donné peuvent croire, lorsqu'ils abaissent les salaires de leurs ouvriers, qu'ils défendent bien les intérêts de leur industrie en lui permettant de se présenter sur les marchés du monde avec les prix de revient moins élevés que ceux des concurrents. Mais lorsque tous les industriels de tous les pays font le même raisonnement et aboutissent ainsi à la restriction universelle de la capacité de consommation de leurs ouvriers, il se trouve que tous ensemble ils se sont privés d'une partie des débouchés que la demande d'une classe ouvrière largement rémunérée aurait constituée pour leurs produits. C'est ainsi que la nécessité s'impose de mettre en harmonie, par le relèvement des salaires, la puissance de consommation des masses avec la puissance de production de l'industrie et de l'agriculture. Si la conférence sait dégager toutes les conséquences qui découlent d'un tel desideratum, c'est-à-dire si elle sait formuler l'ensemble des conditions de sa réalisation, elle aura vraiment fait œuvre salubre.

Il est à peine besoin de noter à cet égard la nécessité qui s'impose de prendre d'extrême urgence toutes les mesures nécessaires pour résoudre définitivement le problème des changes. A ce point de vue depuis le temps où se réunissait la Conférence de Gênes, des progrès décisifs ont été réalisés. Presque tous les peuples sont revenus à la stabilité monétaire. Ceux-là même dont la devise était atteinte par la crise la plus grave — comme l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, etc. — sont revenus, soit par leurs efforts propres, soit par des mesures de caractère international, à l'étalon or. Il ne reste que peu à faire pour que la stabilisation soit universelle. Mais aussi longtemps que ce peu n'aura point été fait, aussi longtemps que les quelques pays dont les devises subissent encore des fluctuations n'auront point retrouvé leur équilibre monétaire, le marché des changes demeurera incertain et des pays comme le nôtre se trouveront aux prises sur le marché international avec les plus graves difficultés, immédiatement répercutées sur notre marché du travail. Certes, en première ligne, c'est le rétablissement financier intérieur de certains pays et, à cette fin, le règlement de la question de leurs dettes extérieures (notamment des dettes interalliées) qui fourniront les bases de l'assainissement. Mais il ne faut pas méconnaître que la situation générale se trouverait améliorée et consolidée si les banques centrales des différents pays, se conformant à une recommandation unanime de la Conférence économique de Gênes, établissaient entre elles une coopération méthodique et constante en vue de stabiliser le marché des changes. Si la Conférence économique reconnaît qu'il est de son devoir, conformément aux suggestions qui ont été déjà formulées, de se saisir d'un tel problème, et si des mesures sont prévues en vue de l'exécution de ces décisions, il n'est point interdit d'es-

pérer dans un avenir prochain le retour du marché des changes à une condition normale.

Mais ce n'est là qu'un point de départ et d'autres problèmes de plus large envergure doivent également être abordés et résolus. On est d'accord pour considérer le problème de la politique commerciale internationale comme l'un des principaux, sinon le principal, dont aura à s'occuper la Conférence. Mais nous pensons qu'il ne faudra pas l'aborder selon les anciennes méthodes, en s'enfermant dans le cadre des formules traditionnelles. C'est dans un esprit vraiment nouveau qu'il faudra le traiter, avec l'idée que le problème est de fonder la coopération économique de l'ensemble des nations. Il s'agira donc de rechercher par quelles voies pourront être assurées des relations d'échanges toujours plus étroites. Le but à cet égard doit être l'abaissement et si possible la suppression de toutes les barrières douanières, toutes les mesures nécessaires étant prises pour ménager les transitions et prévenir les perturbations économiques.

Dans cet ordre d'idées, nous tenons à rappeler, comme nous le faisons en 1922, la nécessité de rapprocher toutes les nations d'Europe dans une union économique. Le régime actuel, qui constitue, par la création de nouveaux Etats, une aggravation sensible à la condition déjà mauvaise de l'avant-guerre, place l'Europe vis-à-vis des Etats-Unis d'Amérique dans une situation économique désastreuse. Là-bas, un territoire égal à celui de notre continent est ouvert à de libres échanges qui ne se heurtent jamais à des frontières douanières. C'est sur cette base qu'a pu se développer la grande industrie des Etats-Unis, chaque établissement sachant qu'il peut compter sur l'universalité du marché de ce grand pays. En Europe, la production doit, ou s'accommoder au rayon étroit du marché national, ou s'attendre à toutes les variations de tarifs douaniers qui dépendent du bon plaisir de l'universalité des autres Etats. Aucune production rationnelle, aucun plan d'ensemble, aucun progrès systématique ne peuvent être réalisés dans de telles conditions de balkanisation économique et d'insécurité. Il faut en venir aux Etats-Unis d'Europe et, pour commencer, à l'Union douanière européenne. Une Europe ainsi renforcée économiquement pourra organiser dans les conditions les plus heureuses sa coopération féconde avec les autres parties du monde. Parallèlement à ce mouvement de rapprochement économique des Etats, il conviendra de faire place au rapprochement des industries des différents pays. Sur ce point encore, nous pouvons nous déclarer d'accord avec les objectifs formulés par les promoteurs de la conférence, tout en insistant de la manière la plus pressante sur la nécessité d'organiser le contrôle des accords industriels, non pas seulement par les gouvernements, mais par les organisations de consommateurs et par les organisations ouvrières.

Des ententes industrielles, nationales et internationales, *socialement contrôlées* — à la condition que le contrôle soit vraiment efficace — peuvent permettre à la fois d'établir entre producteurs des différents pays des rapports de collaboration et s'assurer la régularisation de la production. Elles peuvent, à ce titre, constituer un élément précieux de lutte préventive contre le chômage en même temps que de garantie aux ouvriers des salaires normaux. De telles ententes, jouant dans le cadre des relations économiques nouvelles assurées par la politique commerciale préconisée plus haut, prépareraient tout naturellement les voies à la solution du problème des matières premières en même temps qu'à celle du problème des débouchés. C'est selon ces méthodes que pourrait être réalisé le principe de l'équitable traitement du commerce des différents

pays que le président Wilson réussit à faire introduire dans le Pacte de la Société des Nations.

On a proposé aussi que la conférence fût saisie du problème des crédits internationaux et des crédits à la production. Il y a là assurément de larges possibilités de reconstruction économique de l'Europe et du monde.

Mais nous voudrions insister sur la nécessité de lier la politique de crédits à la politique de la régularisation de la production. On a fait au cours des dernières années, à cet égard, des propositions d'un haut intérêt. Dans une série de pays, des économistes considérables ont préconisé l'adoption systématique, par les banques centrales soumises au contrôle des gouvernements, d'une politique de crédits orientée dans le sens de la régularisation du mouvement des prix, et par là même, de l'activité économique. La conférence devra rechercher les moyens d'organiser un tel contrôle social du crédit. Dans le même ordre d'idées, nous demandons que la conférence étudie le problème de la politique des travaux publics. Tous ceux qui se sont occupés de la question du chômage savent le rôle que peut jouer une politique méthodique des travaux publics comme moyen de régulariser l'activité économique générale. Aussi bien, les travaux publics des Etats (chemins de fer, canaux, routes, ports, etc.), les travaux publics des communes (travaux d'édilité, bâtiments publics, entretien et extension des tramways, etc.), ceux des autres collectivités administratives ainsi que les commandes de ces collectivités pour tous les besoins des administrations publiques, mettent en mouvement des matières premières, de la main-d'œuvre, des produits mi-ouvrés, des produits façonnés relevant des catégories les plus diverses de l'activité économique et, dans toute la mesure où une politique rationnelle des travaux publics réussit à introduire de la stabilité dans les branches qui dépendent directement de l'Etat, des cantons, des communes, etc., elle répercute cette régularité sur toutes les branches connexes. Il convient d'ajouter que dans la mesure où la main-d'œuvre se trouve par là stabilisée elle représente un élément de stabilité sur le marché des produits consommables et contribue indirectement par là même à régulariser l'activité des industries productrices correspondantes.

Dernier point sur lequel il faut appeler l'attention: c'est des pouvoirs publics municipaux que dépendent les travaux de construction des particuliers. Ils peuvent donc, par une politique appropriée, tendre à les régulariser et par là même à régulariser l'activité de toutes les branches si importantes et si nombreuses qui dépendent directement ou indirectement de l'industrie du bâtiment.

Si non seulement dans un pays donné, mais dans le monde, une telle politique des travaux publics était pratiquée, il n'est pas douteux que l'économie générale dans le monde se trouverait stabilisée et qu'un pas décisif aurait été fait dans le sens de la lutte préventive contre le chômage.

Ainsi, l'action conjuguée de l'organisation de la production au moyen d'ententes industrielles, nationales et internationales, du contrôle social du crédit et d'une politique rationnelle des travaux publics, permettrait d'exercer une action vraiment efficace dans le sens de la réalisation de la revendication primordiale de la classe ouvrière: la stabilisation du travail, autrement dit le droit au travail.

Mais pour que ces différentes mesures puissent être méthodiquement pratiquées, pour qu'elles puissent donner tous les résultats que l'on peut attendre d'elles, il ne suffit pas de décisions prises une fois pour toutes par une conférence, il faut un effort systématique accompli par un organisme permanent. C'est ainsi que nous sommes conduits à un desideratum nouveau qui se

greffe d'ailleurs sur tous les autres: création d'une institution internationale ayant précisément pour objectif la réalisation d'une telle politique et la coordination de tous les efforts orientés vers un tel but. Il faudrait donc qu'au lendemain de la conférence entre en activité un organisme permanent chargé de veiller à l'exécution de ses décisions. Mieux que cela: il faudrait qu'une organisation plus générale comportât à la fois le fonctionnement d'un organisme permanent et la réunion périodique de conférences économiques générales chargées d'aviser aux moyens de réaliser au cours des années, dans les vicissitudes des circonstances, les buts généraux assignés de prime abord.

Nous sommes heureux, ici encore, de pouvoir nous appuyer sur une proposition positive formulée par M. Loucheur. Celui-ci, peu après la dernière Assemblée de la Société des Nations, exposa publiquement que dans sa pensée la Conférence économique internationale, dont le principe avait été décidé, devrait être une institution périodique, doublée d'un rouage administratif permanent jouant un rôle analogue à celui du Bureau international du travail dans l'intervalle des Conférences annuelles du travail. Il s'agirait donc au fond de constituer dans les cadres de la Société des Nations et sous son égide une organisation économique internationale chargée de veiller aux intérêts économiques généraux du monde. Tout n'est point à créer dans ce domaine dès aujourd'hui, il existe une « Organisation économique et financière », rattachée à la Société des Nations, qui a joué un rôle important dans l'accomplissement de certaines des tâches économiques de la Société. Il s'agirait seulement de l'élargir, de la renforcer, et d'associer à son fonctionnement les grandes forces économiques organisées des différents pays: industrie, agriculture, commerce, crédits, travail, consommation. Entre la conférence qui se réunirait tous les ans, l'organisme administratif analogue au Conseil d'administration du Bureau international du travail et l'organisme permanent d'administration et d'exécution analogue au Bureau international du travail lui-même, une répartition méthodique des tâches s'établirait. Il convient d'ajouter que l'Organisation internationale du travail elle-même, dont nous venons de parler, devrait être associée de la manière la plus étroite à une telle institution, tous les problèmes économiques ayant leurs répercussions dans le domaine du travail et toutes les questions du travail ayant, de leur côté, leurs contre-coups dans la vie économique générale.

C'est par la constitution d'une organisation semblable que l'on assurerait la continuité de l'action internationale indispensable à la stabilisation de la vie économique et à la conciliation méthodique des intérêts économiques des différents pays. Par une telle institution, on assurerait aussi l'indispensable contrôle international des ententes industrielles entre pays en même temps qu'on rendrait possible une politique commerciale internationale orientée à la fois vers le développement maximum des forces productives et de la production et vers la satisfaction rationnelle de l'ensemble des besoins.

C'est enfin par une telle institution que pourrait être assuré dans les conditions les plus satisfaisantes le grand travail d'une documentation statistique régulièrement tenue à jour et publiée au jour le jour, qui est indispensable à la régularisation de l'activité économique et à la mise en harmonie de la production avec les besoins.

Récemment, à la demande de la Commission économique de la Société des Nations, le Secrétaire général de la Société a demandé à tous les gouvernements d'intensifier leurs efforts en vue de la publication de statistiques sur la production et sur la consommation.

C'est là un premier pas dans le sens du desideratum que nous formulons, mais ce n'est que le jour où une Organisation économique internationale puissante sera vraiment armée pour intervenir efficacement dans la régularisation de la vie économique internationale — qu'il s'agisse de contrôle des ententes industrielles, de contrôle du crédit, ou de politique générale des travaux publics — qu'il sera possible de donner un attrait suffisant à l'effort statistique demandé aux Etats pour que l'on puisse compter sur l'accomplissement régulier d'un tel effort.

En résumé, notre demande dernière dans laquelle se synthétisent toutes les autres, ne tend à rien moins qu'à la création de l'organe qui permettra de mettre de l'ordre dans le développement des forces productives et de la production du monde. Jusqu'ici, depuis plus d'un siècle, des relations économiques toujours plus étroites ont été nouées entre les peuples. Ils sont devenus toujours plus dépendants les uns des autres, mais aucune mesure n'a été prise pour organiser leur solidarité et parce que leur évolution n'a pu se faire dans l'ordre et dans l'harmonie, elle s'est faite dans la lutte, à travers les crises et les catastrophes. Il faut, à un monde où l'interdépendance économique est universelle, une organisation collective de la solidarité. C'est la création de cet organisme international que nous demandons. Si la Conférence économique accomplit cette œuvre, elle mettra un terme aux rivalités meurtrières qui se développent sous nos yeux et méritera d'être appelée la Conférence du désarmement économique.

Nous espérons que les représentants de la Suisse au Comité préparatoire ne manqueront pas d'agir pour rendre possible l'exécution d'un tel programme, qu'il appartiendra à la Conférence elle-même de réaliser.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de notre haute considération.

POUR L'UNION SYNDICALE SUISSE,

Le secrétaire: Ch. Schürch.



Le problème du logement

La sous-commission instituée par le comité de l'Union syndicale a arrêté les considérations suivantes destinées à être remises à la communauté de travail instituée par les organisations ouvrières et chargée d'étudier le problème du logement:

Considérations relatives à la question du logement et propositions en vue d'améliorer les conditions du logement.

1. Le logis est pour l'homme un besoin aussi nécessaire que les aliments ou les habits. La santé, la volonté de vivre et l'ardeur au travail dépendent pour beaucoup de la satisfaction de ce besoin d'habitation.

La lutte est engagée depuis des décades contre les habitations insalubres, ces foyers d'infections. Des progrès ont certes été réalisés dans ce domaine, mais il reste encore beaucoup à faire.

Depuis des décades, l'on signale les inconvénients qui résultent de la promiscuité d'être humains, obligés de vivre nombreux dans des habitations primitives. Il n'est malheureusement que trop vrai que les plus grandes familles ne disposent que des plus petits logements; plus elles sont nombreuses et plus il leur est difficile de trouver une habitation à louer.

2. Dans la dernière décade, le problème de l'habitation s'est transformé en une pénurie de logements préoccupant fort les pouvoirs publics. Il est de plus en plus généralement admis qu'à l'époque des aggloméra-

tions urbaines, obligeant les humains à vivre ensemble dans des espaces limités, le problème de l'habitation ne peut plus être livré au hasard et encore moins abandonné à la spéculation. Il doit devenir une question d'ordre public. De même que la collectivité prend soin des écoles destinées à l'éducation de la jeunesse; de même qu'elle prend des mesures sanitaires dans l'intérêt général et qu'elle crée des institutions hospitalières, elle a le devoir de s'efforcer de résoudre d'une façon satisfaisante le problème du logement.

3. Le problème du logement est un problème culturel. En pénétrant dans un pays étranger ou simplement dans une ville étrangère, les conditions de l'habitation vous indiquent d'emblée le niveau culturel du pays. De mauvaises habitations ne peuvent pas être le berceau d'une population saine et de mœurs élevées. Les taudis des grandes métropoles sont de véritables foyers d'infections et de misères.

Les autorités communales aux vues larges font démolir ces antres d'infections et construisent à leur place des habitations saines qu'elles louent à des prix modérés.

4. Le problème du logement est aussi un problème des prix. Cet aspect de la question nous occupe en grande partie. Les plaintes sur la cherté des loyers sont de vieille date. Les enquêtes statistiques sur les loyers n'ont pas seulement démontré la constante augmentation, mais encore les grandes différences des loyers dans une même localité ou d'une localité à l'autre. D'après l'enquête de l'Office fédéral du travail, la différence était déjà de 130 % en 1914 pour un logement de trois pièces, entre Genève, alors la ville avec les plus forts loyers, et Glaris, où ils étaient les plus modérés.

En raison de la guerre, la différence entre la ville aux loyers les plus chers et celle où ils sont les plus bas, Berne et Glaris, est même maintenant de plus de 200 %. Si, d'après ce que l'on dit souvent, les salaires des ouvriers du bâtiment étaient le facteur déterminant dans la fixation du loyer, les salaires payés à Berne devraient être le triple de ce qu'ils sont à Glaris. Personne ne peut prétendre cela sérieusement.

5. Une autre circonstance particulière de la formation des prix est donc leur dépendance locale et interlocale. Un kilogramme de pain ou un litre de lait coûtent dans chaque quartier de la localité et pour chaque famille le même prix. Il en est tout autre pour l'habitation. Des logements tout pareils en confort peuvent marquer des différences de prix énormes dans une même localité suivant la situation. Dans les grands centres, en raison du trafic, la valeur foncière peut marquer des différences considérables.

Les loyers effectivement payés diffèrent énormément par en haut et par en bas du prix moyen.

Il en est de même interlocalement et partant sur l'ensemble du territoire suisse. L'on y trouve, par rapport aux prix des denrées de plus grandes différences qu'en une seule localité. D'après les statistiques de janvier 1926 de l'Office fédéral du travail, les prix les plus bas et les plus élevés varient pour la viande de bœuf 19 %, le beurre 10 %, l'Emmentaler 17 %, le lait 25 %, le pain 20 %, le sucre 50 %, les pommes de terre 66 %, les briquettes 70 %. Pour les loyers, la différence atteint plus de 200 %. Les loyers varient, selon que la localité est un centre industriel ou commercial, beaucoup plus que les prix pour d'autres articles. La conjoncture économique, ainsi que la loi de l'offre et de la demande jouent un rôle beaucoup plus grand que celle des salaires. Une comparaison du montant des loyers dans les différentes localités de la Suisse depuis 1914 donne d'intéressants aperçus.

6. La spéculation sur les terrains est le facteur principal agissant sur les loyers. Partout où se développe